

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
 CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 en date du 12 décembre 2013**

L'an deux mil treize le douze décembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-neuf novembre 2013, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD, Yves GITTON, Patricia ZEISS (*maires adjoints*)  
 Raynald BEAUFILS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET,  
 Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Nathalie POUILLE (arrivée à 21h15), Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

**Représentée par pouvoir :**

Michelle TORTOSA, pouvoir donné à Patricia ZEISS

**Absentes excusées :**

Martine BERNARD  
 Patricia POIZAC

**Secrétaire de séance :** Dominique COUDRAY

---

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.  
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.  
 Le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCVOI pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau électrique**

Rapporteur : M. le Maire

Par décision en date du 23 septembre 2013, M. le Maire a signé une convention avec la CCVOI conformément à sa délégation afin de ne pas ralentir la réalisation des travaux d'enfouissement de la rue Jean Mermoz.

Le Conseil municipal est invité aujourd'hui à confirmer cette décision par délibération.

A l'unanimité, la décision de signature par le M. le Maire de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CCVOI est adoptée.

**1.2. Vente d'un bien communal cadastré AE 1**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil municipal a autorisé la vente d'un bien communal au 40 av. Charles de Gaulle. La commune a aujourd'hui trouvé preneur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente au prix de 195 000 € conforme à l'avis de France Domaine.

21h15 : Arrivée de Madame Nathalie POUILLE.

### **1.3. Fixation des tarifs communaux année 2013**

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal approuve les tarifs des services publics pour l'année 2014 revalorisées de 0,6 % (résultat de l'inflation sur 1 an, source INSEE).

	2013 (en €)	2014 (en €)
<b>SALLE DES FETES</b>		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	439,00	442,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	822,00	827,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 095,00	1 102,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	165,00	166,00
Dito pour les associations	82,60	83,00
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	66,00	66,00
Dito pour les associations	34,00	34,00
Vacation de régisseur	219,00	220,00
<b>TARIFS DIVERS</b>		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,35	2,35
Droit de place – vente occasionnelle	114,00	115,00
Droit de place hebdomadaire au semestre	194,00	195,00
Concession cimetière trentenaire	400,00	402,00
Concession cimetière 60 ans	800,00	804,00
Vacation de police	21,50	21,60
Taxe débits de boisson	92,00	93,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00
Redevance terrasse par m <sup>2</sup>	10,00	10,00

Art. 2 : **DIT** que les recettes seront inscrites au BP 2014

## **2. FINANCES**

### **2.1. Régie des sacs pour déchets verts – remise gracieuse et apurement du déficit suite à un vol**

Rapporteur : M. Yves GITTON

Monsieur Yves GITTON propose, après l'exposé des faits de vol de la recette de la vente de sacs papiers et afin de ne pas pénaliser le régisseur, d'accorder une remise gracieuse à ce dernier d'un montant de 61 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2.2. Concours du receveur – attribution d'indemnité**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de délibérer pour autoriser Mme LOUVET à percevoir l'indemnité de conseil, il rappelle que Mme LOUVET assure l'intérim du poste de trésorier principal depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire adopte par 13 voix pour 3 contre, l'attribution d'indemnité dont le montant s'élève à 334,89 € brut pour l'année.

## **2.3. Adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour l'Etude d'Aménagement de la nouvelle Forêt de la Plaine de Pierrelaye (SMEAFoP)**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose au Conseil municipal, après avoir présenté les statuts, l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour l'Etude d'Aménagement de la nouvelle Forêt de la Plaine de Pierrelaye (SMEAFoP). Par ailleurs, la commune participera financièrement à hauteur de 430 €, montant représentant une partie des frais relatifs au lancement de l'étude pour la mise en place dudit syndicat.

M. le Maire précise que ce montant est le résultat d'une clé de répartition déjà retenue pour les études pré-opérationnelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **3. URBANISME**

### **3.1. Signature d'une convention avec la SNCF pour l'occupation d'un immeuble non bâti dépendant du domaine public communal de Frépillon**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle la volonté de la SNCF de construire une halte éco durable en lieu et place du point d'arrêt actuel. Il précise que conformément au permis déposé, l'emprise foncière de la nouvelle construction dépasse pour partie l'emprise ferroviaire et impacte les parcelles AH 219-220 du domaine communal. Il convient donc d'établir entre la Commune et la SNCF une convention d'occupation temporaire du domaine public.

S'agissant d'une réduction du parking, M. le Maire s'engage à créer de nouvelles places de stationnement.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et des garanties prises par la commune pour la gestion de ces espaces, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe le Conseil municipal de la signature par la CCVOI d'une convention de partenariat avec l'association « la joie des chouchous » portant création d'une micro crèche à Butry.

- Toujours à l'initiative de la CCVOI, M. le Maire présente l'action menée pour les économies d'énergie dans le cadre de « j'éco rénove » visant à faciliter l'accès à un plus grand nombre d'habitants à ces aides.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h00.

---